

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES ABONNEMENTS ET DES ENTRÉES HORS ABONNEMENT

Entre la Société anonyme simplifiée SAS BLOCBUSTER et le client, il est convenu ce qui suit.

1- CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION

a/ Les présentes conditions générales, dénommées ci-après « CGV », s'appliquent à l'ensemble des ventes et prestations de service conclues entre le client, non professionnel, et la SAS BLOCBUSTER, soit sous forme d'abonnement (A/), soit dans le cadre d'entrées libres (B/). Lorsqu'il s'agit d'un abonnement, le client est dénommé « l'abonné ». Dans le cadre de l'entrée libre, il est dénommé « le client ».

b/ Elles sont régies par le code de la consommation, notamment son article L 111-1.

c/ Le client, abonné ou non, après avoir pris connaissance des présentes CGV, déclare les accepter sans réserve; il reconnaît qu'elles imposent le respect du règlement intérieur dont il déclare également avoir une parfaite connaissance et dont il s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions.

A/ ABONNEMENT

2- DURÉE

L'abonnement permettant l'utilisation de la salle et, le cas échéant, celui permettant de suivre les cours organisés par SAS BLOCBUSTER sont souscrits pour une durée déterminée. Lorsqu'il ne porte que sur l'utilisation de la salle, l'abonnement prend effet, au choix, pour une durée de trois mois ou un an, de date à date, dès lors que l'abonné a rempli la fiche d'inscription à laquelle sont jointes les présentes CGV, et réglé le montant de l'abonnement pour la durée choisie.

Lorsque l'abonnement permet de suivre les cours, ceux-ci sont donnés sur les trois périodes dont la durée est indiquée ci-après, sans possibilité d'adaptation autre que celle prévue par SAS BLOCBUSTER :

- du 1^{er} septembre au 7 décembre
- du 8 décembre au 29 mars de l'année suivante
- du 30 mars au 5 juillet

L'abonnement est alors souscrit pour l'une de ces périodes, ou pour les trois ensemble, aux mêmes conditions de prise d'effet (fiche d'inscription complétée et règlement effectué).

3- PRESTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DE LA SALLE

a/ Pendant la durée du contrat d'abonnement, en dehors des cours et des stages organisés par SAS BLOCBUSTER, l'abonné pourra utiliser les installations de la salle et bénéficier de l'ensemble des services proposés.

b/ Le contrat d'abonnement comprend accessoirement la mise à disposition, en fonction des disponibilités, d'un casier à vêtements et pour les effets personnels, SAS BLOCBUSTER n'étant toutefois pas responsable en cas de vol ou disparition des objets de valeur qui seraient déposés par l'abonné dans le casier mis à sa disposition dans les vestiaires ou dans la salle.

c/ Ponctuellement, les horaires d'ouverture pourront être modifiés, notamment pour des raisons techniques ou d'organisation en fonction des besoins de l'exploitation et/ou d'animation de la salle (cours, stages, ouvertures de voies, compétitions, travaux ...) et certaines activités pourront être temporairement annulées. Sauf cas de force majeure, les abonnés seront informés de ces événements au moins huit jours à l'avance par mention sur le panneau d'affichage placé à l'accueil et sur le site internet de SAS BLOCBUSTER. La modification occasionnelle des horaires d'ouverture ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnité et l'annulation de certaines activités ne pourra donner lieu qu'à une réduction proportionnelle du prix de l'abonnement ou à une prolongation de celui-ci pour la durée

correspondante et à condition qu'elle excède une durée de trois mois.

4- PRIX ET PAIEMENT

a/ Le paiement de l'abonnement pour l'utilisation de la salle, sans accès aux cours, est effectué, soit au comptant, soit en trois mensualités successives, la première intervenant le jour de la souscription et les deux autres le même jour de chacun des deux mois qui suivent, cette deuxième option ne pouvant cependant intervenir qu'après acceptation par SAS BLOCBUSTER, signature par l'abonné des documents correspondants et versement d'une somme de dix euros pour frais de dossier.

b/ Le paiement de l'abonnement aux cours est effectué au comptant lorsque l'abonnement ne porte que sur une des périodes définies au paragraphe 2 - DURÉE.

S'il porte sur les trois périodes visées dans ce même paragraphe, le paiement peut être effectué en trois mensualités successives, la première intervenant le jour de la souscription et les deux autres le même jour de chacun des deux mois qui suivent, cette deuxième option ne pouvant cependant intervenir qu'après acceptation par SAS BLOCBUSTER, signature par l'abonné des contrats proposés et versement d'une somme de dix euros pour frais de dossier. Lorsque l'abonnement aux cours, quelle qu'en soit la périodicité, est souscrit alors que l'une des trois périodes est commencée, il est dû en entier.

c/ Le tarif applicable, dont les différentes options sont définies dans la grille annexée aux présentes conditions générales, est celui en vigueur au jour de la souscription. Dans l'hypothèse où l'abonné serait inscrit à un tarif auquel il ne peut prétendre, la situation sera régularisée par le paiement sous sept jours de la différence entre le prix payé et le tarif qui lui est applicable.

d/ En cas d'incident ou de défaut de paiement, les frais bancaires supplémentaires engendrés seront facturés à l'abonné.

5- CESSATION DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS

Si l'abonné cesse de son fait d'utiliser définitivement ou temporairement les installations de SAS BLOCBUSTER, il n'y aura lieu à aucun remboursement ni prorogation. Toutefois, en cas d'incapacité pour raison médicale, empêchant l'abonné de pratiquer l'escalade, dûment justifiée, SAS BLOCBUSTER pourra proposer aux abonnés de suspendre leur contrat d'abonnement et de le proroger à son terme pour une durée égale à celle de leur incapacité sans qu'elle puisse excéder trois mois ou l'une des trois périodes de suivi des cours du paragraphe 2.

6- DOCUMENTS À FOURNIR

Tout nouvel abonné devra justifier, lors de son inscription, de sa majorité ou, pour les mineurs, d'une autorisation parentale. L'abonné devra fournir les documents lui permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel en regard du tableau annexé aux présentes conditions générales. L'abonné majeur attestera en outre que son état de santé lui permet de pratiquer l'escalade et le responsable légal de l'abonné mineur attestera que l'état de santé de celui-ci lui permet de pratiquer l'escalade.

7- ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

a/ SAS BLOCBUSTER est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Cette responsabilité n'est pas susceptible d'être engagée en cas d'accident résultant de l'inobservation par l'abonné des consignes de sécurité stipulées dans le règlement intérieur ou de son utilisation inappropriée des installations et des matériels. En cas d'accident, l'abonné est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de SAS BLOCBUSTER, par lui-même ou un tiers qui le représente.

b/ La responsabilité civile de l'abonné au titre des dommages de toute nature qu'il pourrait causer lors de l'exercice des activités entrant dans le cadre de son abonnement aux autres abonnés ou à toute autre personne, y compris les membres et le personnel de SAS BLOCBUSTER, ainsi qu'aux biens, quel que soit leur propriétaire, doit faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par ses soins auprès de la compagnie de son choix garantissant lesdits dommages.

8- CESSATION ET RÉSILIATION

a/ L'abonnement, dématérialisé, est strictement personnel ; il est incessible et intransmissible. Toute infraction à ce principe sera suivie d'un avis, adressé à l'abonné par courrier recommandé avec AR, de résiliation du contrat d'abonnement en cas de nouvelle irrégularité. En cas de nouvelle infraction, le contrat sera automatiquement résilié, l'abonné ne pouvant alors prétendre au remboursement partiel ou total du prix de l'abonnement.

b/ Si un défaut de paiement, quel qu'il soit, n'est pas régularisé dans un délai de sept jours ou si les incidents de paiement se répètent au-delà de deux, le contrat sera automatiquement résilié et l'abonné restera redevable de toute somme qui n'a pas été payée.

c/ SAS BLOCBUSTER pourra suspendre ou résilier immédiatement le contrat d'abonnement de tout abonné qui ne respecterait pas l'une des clauses du règlement intérieur, notamment en raison de comportements qui pourraient présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres utilisateurs.

9- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Par l'intermédiaire de SAS BLOCBUSTER, l'abonné peut recevoir des informations ainsi que des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire en ce sens à SAS BLOCBUSTER en précisant ses nom, prénom, adresse et référence d'abonnement. Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, chaque abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il est d'autre part rappelé que l'abonné a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre premier du Livre VI du code de la Consommation.

B/ ENTRÉES LIBRES

10- DURÉE

Il s'agit des entrées à la journée, valables de l'heure d'ouverture à l'heure de fermeture. Elles peuvent être acquises pour une seule journée ou par carnet de dix entrées utilisables pendant quatre ans.

11- PRESTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DE LA SALLE

a/ Le client peut utiliser les installations de la salle et bénéficier de l'ensemble des services proposés autres que les cours et les stages, qui relèvent d'une prestation particulière.

b/ Sous réserve des disponibilités, il peut bénéficier d'un casier à vêtements et pour ses effets personnels, SAS BLOCBUSTER n'étant toutefois pas responsable en cas de vol ou disparition des objets de valeur qui seraient déposés par l'abonné dans le casier mis à sa disposition dans les vestiaires ou dans la salle.

c/ Ponctuellement, les horaires d'ouverture peuvent être modifiés, notamment pour des raisons techniques ou d'organisation en fonction des besoins de l'exploitation et/ou d'animation de la salle (cours, stages, ouvertures de voies, compétitions, travaux ...) et certaines activités pourront être temporairement annulées. Sauf cas de force majeure, un avis informant de ces événements paraîtra au moins huit jours à l'avance sur le panneau d'affichage placé à l'accueil et sur le site internet de SAS BLOCBUSTER. La modification occasionnelle des horaires d'ouverture ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnité et l'annulation de certaines activités ne pourra donner lieu à une réduction du prix.

12- PRIX ET PAIEMENT

Le tarif applicable, dont les différentes options sont définies dans la grille annexée aux présentes conditions générales, est celui en vigueur

au jour de l'achat d'une entrée pour une journée ou d'un carnet de dix entrées. Le paiement est, dans les deux cas, effectué au comptant. En cas d'incident de paiement, les frais bancaires supplémentaires engendrés seront facturés au client.

13- CESSATION DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS

Si le client cesse de son fait d'utiliser définitivement ou temporairement les installations de SAS BLOCBUSTER dans le cadre de l'achat d'un carnet de dix entrées, il n'y aura lieu à aucun remboursement ni prorogation.

14- DOCUMENTS A FOURNIR

Tout nouveau client devra justifier, lors de son inscription, de sa majorité ou, pour les mineurs, d'une autorisation parentale. Il devra fournir les documents lui permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel en regard du tableau annexé aux présentes conditions générales. Le client majeur attestera en outre que son état de santé lui permet de pratiquer l'escalade et le responsable légal du client mineur attestera que l'état de santé de celui-ci lui permet de pratiquer l'escalade.

15- ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

a/ SAS BLOCBUSTER est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Cette responsabilité n'est pas susceptible d'être engagée en cas d'accident résultant de l'inobservation par l'abonné des consignes de sécurité stipulées dans le règlement intérieur ou de son utilisation inappropriée des installations et des matériels. En cas d'accident, le client est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de SAS BLOCBUSTER par lui-même ou un tiers qui le représente.

b/ La responsabilité civile du client au titre des dommages de toute nature qu'il pourrait causer lors de l'exercice des activités aux autres clients ou à toute autre personne, y compris les membres et le personnel de SAS BLOCBUSTER, ainsi qu'aux biens, quel que soit leur propriétaire, doit faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par ses soins auprès de la compagnie de son choix garantissant lesdits dommages.

16- CESSATION et RÉSILIATION

a/ Le carnet de dix entrées, dématérialisé, est strictement personnel ; il est incessible et intransmissible. Toute infraction à ce principe sera suivie d'un avis, adressé au client par courrier recommandé avec AR, l'informant de la résiliation du contrat en cas de nouvelle irrégularité. En cas de nouvelle infraction, le contrat sera automatiquement résilié, le client ne pouvant alors prétendre au remboursement partiel ou total du prix de l'abonnement.

b/ Si un incident de paiement n'est pas régularisé dans un délai de sept jours, le contrat sera automatiquement résilié et le client restera redevable de toute somme qui n'a pas été payée.

c/ SAS BLOCBUSTER pourra suspendre ou résilier immédiatement le contrat de tout client qui ne respecterait pas l'une des clauses du règlement intérieur, notamment en raison de comportements qui pourraient présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres clients.

17- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Par l'intermédiaire de SAS BLOCBUSTER, le client peut recevoir des informations ainsi que des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire en ce sens à SAS BLOCBUSTER en précisant ses nom, prénom, adresse et référence d'abonnement. Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, chaque client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Il est d'autre part rappelé que le client a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre premier du Livre VI du code de la Consommation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES SALLES D'ESCALADE BLOCBUSTER

1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la salle BLOCBUSTER ainsi que des divers équipements mis à disposition de la clientèle.

Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne désirant accéder à la salle BLOCBUSTER, qu'il s'agisse de l'espace « escalade » proprement dit ou de tout autre espace qui la compose.

2 - FORMALITÉ D'ACCÈS

À son arrivée, toute personne est tenue de se présenter au Bureau d'accueil signalé depuis l'entrée. Aucune inscription ne pourra être effectuée, pour les mineurs de moins de douze ans, hors la présence d'une personne légalement responsable, et pour les mineurs de plus de douze ans, sans autorisation écrite d'une personne légalement responsable.

Lors d'une première visite, pour accéder aux espaces d'activité, il est obligatoire de remplir une « fiche d'inscription », sur laquelle l'utilisateur indiquera notamment avoir pris connaissance de ce présent règlement.

Avant d'accéder aux espaces, le personnel de la salle indiquera les conditions d'accès aux différents espaces ainsi que les règles de sécurité.

Le public est admis aux vestiaires, sauna et salles d'activités après s'être acquitté du droit d'entrée à l'accueil.

3 - ACCÈS AUX ESPACES D'ACTIVITÉ, PERSONNE MAJEURE ET MINEURE

a/ Pour le public majeur non encadré ni surveillé

Ce type de public souhaitant pratiquer sans encadrement et n'étant pas surveillé doit démontrer préalablement à toute première entrée ses compétences à pratiquer en autonomie. Ces compétences sont évaluées par le personnel encadrant et habilité de BLOCBUSTER. Dans l'hypothèse où les compétences ne sont pas avérées, il est proposé au public concerné, afin d'accéder aux espaces d'activités, de suivre des séances encadrées, aux tarifs et conditions en vigueur, jusqu'à acquisition de l'autonomie nécessaire pour pouvoir pratiquer sans encadrement ni surveillance.

b/ Pour les publics mineurs, non encadrés ni surveillés

L'accès aux espaces escalade et slackline des publics mineurs non encadrés est autorisé, venant à titre individuel, groupes ou associations ou scolaires, à condition qu'ils soient accompagnés d'une personne majeure compétente, ou qu'ils disposent d'une autorisation parentale dûment signée par l'un ou l'autre des parents titulaire de l'autorité parentale et que ce dernier complète et signe la « fiche d'inscription ».

Les mineurs de moins de 12 ans ne pourront pratiquer que sous réserve d'être en permanence accompagnés par la personne majeure désignée par les parents ou le parent titulaire de l'autorité parentale dans l'autorisation parentale.

Les mineurs de moins de 12 ans ne pourront pratiquer sans avoir au préalable été encadré. Par mesure de sécurité, ils pourront accéder à l'espace escalade sous réserve d'avoir participé et validé, dès lors de leur première venue à BLOCBUSTER, un cours d'initiation encadré par un moniteur escalade.

L'accès des mineurs de moins de 16 ans à l'espace musculation est strictement interdit.

4 - OUVERTURE ET FERMETURE

L'accès à l'établissement est formellement interdit en l'absence d'un personnel de BLOCBUSTER.

Des fermetures exceptionnelles de l'établissement, totales ou partielles, peuvent être décidées, notamment pendant les périodes de fermeture technique obligatoire, pour permettre la réalisation de travaux ou assurer l'entretien, pour l'organisation de manifestations, ou par suite de circonstances particulières, rendant les aires sportives impraticables et dangereuses.

Le public est tenu de quitter les espaces d'escalade et tout autre espace sportif qui la compose 15 minutes* avant l'heure de fermeture indiquée.

Le public sera averti par un membre du personnel de BLOCBUSTER qui l'invitera à regagner les vestiaires.

**Le personnel BLOCBUSTER en accord avec la direction, se réserve le droit de modifier cet horaire selon les circonstances, si la nécessité s'en fait sentir.*

En cas de grande affluence ou d'incident, BLOCBUSTER pourra procéder temporairement à la fermeture de la caisse, à l'évacuation des salles ou tout autre lieu occupé par du public, sans que le droit d'entrée ne soit réduit pour autant.

À l'exception des abonnés, toute sortie de l'établissement est considérée comme définitive quel qu'en soit le motif.

5 - TARIFICATION - PAIEMENT

Les tarifs en vigueur sont affichés sur le comptoir de l'accueil

Toute personne pénétrant dans l'établissement BLOCBUSTER est tenue de déclarer son identité en présentant un justificatif, carte d'identité ou passeport, à l'accueil afin que le personnel puissent vérifier la validité de son accès/abonnement en cours, s'il/elle en possède un ou de s'acquitter d'un droit d'entrée inhérent aux activités auxquelles il/elle souhaite avoir accès.

Le tarif réduit est applicable dès lors que l'utilisateur est étudiant post bac de moins de 28 ans ou adhère à une licence Fédération Française Montagne et Escalade (FFME), ou au Club Alpin Français (CAF), ou à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT). Le tarif réduit sera appliqué sur **présentation d'un justificatif en cours de validité.**

6 - GÉNÉRALITÉS

Dans un but de sécurité et de salubrité, il est notamment strictement interdit :

- > De circuler ou demeurer au pied des murs d'escalade sur les tapis de réception.
- > De grimper avec des chaussures autre chose que des chaussons d'escalade, seuls ceux-ci sont autorisés dans tout l'espace escalade.
- > De courir dans l'espace escalade ou l'ensemble de la salle BLOCBUSTER.
- > De sauter du haut des blocs pour redescendre.
- > De modifier les équipements de sécurité ainsi que les prises d'escalade.
- > De manger ou boire sur les tapis de réception.
- > De se rendre à l'espace escalade après avoir consommé de l'alcool.
- > De fumer ou vapoter dans la salle.
- > D'être accompagné d'un animal quel qu'il soit dans l'enceinte de la salle BLOCBUSTER à l'exception des chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap.
- > D'introduire dans l'établissement de l'alcool et toutes substances interdites par la loi.
- > D'introduire des objets potentiellement dangereux ou impropres à l'utilisation dans une salle dédiée à l'escalade (ballons, rollers, etc.).

de pénétrer dans les zones et espaces interdits signalés par des pancartes ou un affichage adapté.

Afin d'apporter les garanties nécessaires au fonctionnement de la salle BLOCBUSTER et pour le bien-être et le respect de chacun, des normes d'hygiène et de savoir-vivre ont été définies. Tout manquement à ces règles est passible de radiation. En outre, les utilisateurs sont tenus :

- De respecter la propreté des lieux.
d'utiliser les vestiaires afin de se changer.
- De prendre une douche avant l'accès au sauna au sein duquel le port de sous-vêtement de bain et d'une serviette est obligatoire.
- D'utiliser une serviette sur les appareils et tapis de sol dans l'espace musculation.
- De respecter la non-mixité des vestiaires.
- De respecter la mixité au sein de l'espace sauna.
- De respecter les observations faites par la direction ou le personnel en service.
- De bannir en toutes circonstances un comportement inapproprié que ce soit par gestes, propos, actes et/ou tenue ainsi que de toujours adopter une attitude respectueuse envers les autres membres (spécialement dans les vestiaires), de faire preuve de politesse et de respecter les installations et matériels de la salle BLOCBUSTER.
- De ne pas photographier ni filmer à des fins personnelles ou professionnelles, sans autorisation préalable du responsable.

Il est particulièrement recommandé :

- D'utiliser la magnésie avec parcimonie, éviter son usage en cas de blessure aux mains et se laver les mains avant de quitter la salle.
- D'enlever ses bagues et autres bijoux avant de grimper.
- D'adapter sa pratique à son niveau technique et physique.
- D'informer les membres de l'équipe BLOCBUSTER de tout défaut constaté sur un parcours.

Blocbuster décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de tout objet ou valeur introduit dans l'établissement

7 - GROUPES

Les groupes bénéficient de créneaux horaires spécialement aménagés à leur intention. Les groupes ne pourront être admis dans l'établissement que conformément au planning général d'occupation. Les demandes de créneaux et de réservation sont à adresser par mail à l'adresse contact@blocbuster.fr.

Les groupes scolaires devront être accompagnés d'un membre du personnel enseignant responsable de la sécurité, de l'hygiène et du comportement de leurs élèves et ce, pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement. Les groupes scolaires sont accueillis par un personnel de l'établissement. L'utilisation des vestiaires collectifs est placée sous la responsabilité des professeurs, instituteurs, éducateurs et/ou responsables de groupe.

8 - COURS D'ESCALADE

La salle BLOCBUSTER organise des séances de cours d'apprentissage et de perfectionnement, collectifs ou individuels, ponctuelles et/ou hebdomadaires, sur réservation et/ou dossier d'inscription.

Les accompagnateurs des mineurs ou pratiquants majeurs s'engagent :

- À arriver à l'heure en début de séance.
- À veiller à ce que l'activité sportive ait bien lieu et que l'enfant soit pris en charge par le moniteur.

La salle BLOCBUSTER et ses préposés ne seraient être responsables de tout incident ou accident survenant en dehors des heures de cours ou en dehors de la salle BLOCBUSTER.

9 - LOCATION DE MATÉRIEL - RESPONSABILITÉ DES ESPACES MIS À DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE

Les personnes utilisant du matériel de location ou mis à disposition par le personnel BLOCBUSTER, s'engagent à l'utiliser dans le respect des consignes d'usage. Le matériel doit être rendu propre et en bon état. Le matériel perdu ou dégradé sera facturé suivant les tarifs affichés à l'accueil.

Les utilisateurs sont considérés comme responsables de toutes dégradations qui pourraient être causées de leur fait, aux installations, aux matériels, aux vestiaires et autres lieux quels qu'ils soient, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées à leur encontre.

10 - DROIT À L'IMAGE

Toutes les photos et vidéos prises lors de l'utilisation des équipements de la salle BLOCBUSTER par ses responsables et préposés à des fins marketing sont susceptibles d'être affichées ou mises en ligne sur les réseaux sociaux et/ou sur le site internet BLOCBUSTER. Les personnes figurant sur ces supports ou leur responsable légal peuvent en demander le retrait par écrit.

11 - VIDEO SURVEILLANCE

Un système de vidéo surveillance est mis en place dans les salles BLOCBUSTER pour des raisons de sécurité.

12 - RESPECTS DU RÈGLEMENT

Après avoir accompli les formalités d'entrée et en toutes circonstances, les usagers sont tenus de se conformer au présent règlement.

En cas de non-respect ponctuel par un pratiquant des règles de sécurité et salubrité et de respect visées au présent règlement, tout membre de l'équipe BLOCBUSTER peut restreindre son action, notamment en suspendant son activité pour la journée en cours.

En cas de non-respect du présent règlement, par un pratiquant, de façon grave ou répétée, la direction pourra l'exclure de façon définitive sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, voire engager contre lui des poursuites judiciaires.

BLOCBUSTER décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite de la non-observation du présent règlement.

Fait à Courbevoie, le 1^{er} Avril 2012
BLOCBUSTER